



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DECISION N° 2022-95

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-138 donnant délégation de signature à Monsieur Francis SCHNEIDER, Directeur Territorial Seine-Amont ;

Décide :

### Article 1

Le premier alinéa de l'article 1 de la décision n°2021-138 est remplacé par :

Délégation est donnée à Monsieur Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont, dans le cadre de ses attributions **ainsi que sur le périmètre de la communauté urbaine du Grand Reims**, pour signer les documents suivants :

### Article 2

Le paragraphe 6 de l'article 1 est remplacé par le paragraphe suivant :

#### **6 – Acquisition et gestion d'immeuble**

Tout acte :

- de gestion des immeubles ;
- d'acquisitions et de cession **ainsi que tout acte ayant un impact sur un droit réel**. Toutefois la délégation est subordonnée à l'autorisation écrite de la directrice générale d'acquérir ou de céder lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil mentionné au paragraphe 3 ci-dessus.

### Article 3

Il est rajouté après le paragraphe 6 de l'article 1, un paragraphe 7 rédigé de la façon suivante :

#### **7 – Dépôt de plainte**

- le dépôt de « plainte simple » (donc exclusion faite de celles avec constitution de partie civile) pour les infractions contraventionnelles et délictuelles (exclusion de celles criminelles), et relevant de son périmètre.

#### Article 4

Dans l'article 2, le paragraphe I est remplacé par :

I – Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessus pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial, tous actes relatifs à l'article 1<sup>er</sup> à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

#### Article 5

L'article 3 est supprimé.

#### Article 6

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Nanterre, le 04 AVR. 2022

La Directrice Générale



Sandrine ROCARD